

— IL Y A DU **GÉNIE**
DANS VOTRE QUARTIER

— **OAI**

**ORDRE DES ARCHITECTES
ET DES INGÉNIEURS-CONSEILS**

— IL Y A DU **GÉNIE**
DANS VOTRE QUARTIER

— FOCUS SUR LES INGÉNIEURS-CONSEILS

— **OAI**
ORDRE DES ARCHITECTES
ET DES INGÉNIEURS-CONSEILS

QUI EST L'INGÉNIEUR- CONSEIL ?

L'ingénieur-conseil intervient dans l'analyse, la conception, la planification et la réalisation des projets dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, de la construction et des infrastructures. Ceci, dans le souci permanent de nous proposer un cadre de vie durable et de qualité. Pour ce faire, les ingénieurs-conseils travaillent en étroite collaboration avec les architectes et le maître d'ouvrage.

**QUALIFIÉ
COMPÉTENT
INDÉPENDANT
RESPONSABLE**



INGÉNIEUR-CONSEIL, UN RÔLE DÉTERMINANT

Au Luxembourg, la loi du 13/12/1989 régissant l'OAI (Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils) décrit comme ingénieur-conseil, le professionnel qualifié qui intervient de la conception à la réalisation d'un projet dans divers domaines d'activités tels que la construction, l'aménagement du territoire, l'urbanisme, l'énergie, l'environnement, les infrastructures de transport ou encore les infrastructures urbaines.

Ainsi, au sens de la loi, il convient de regrouper sous cette dénomination commune les ingénieurs en construction et les ingénieurs des autres disciplines.

L'ingénieur de construction fait profession habituelle de la conception d'une œuvre de construction à caractère technique, d'urbanisme ou d'aménagement du territoire, de l'établissement des plans d'une telle œuvre et de la synthèse des activités diverses participant à la réalisation d'œuvre.

Son travail consiste en une planification créative, technique et économique ainsi que dans la coordination et la supervision de la réalisation. Concrètement, il se charge de la conception, des études et des démarches administratives d'un projet pour le compte du maître d'ouvrage.

Les ingénieurs-conseils dans le domaine de la construction (génie civil / ingénieur de construction / génie technique...) s'occupent de l'édification effective des ouvrages, de la création d'infrastructures, de systèmes de transport, des équipements et installations techniques, de la conception énergétique et de l'approvisionnement en énergie. Font partie de ces tâches, outre la conception des projets, les plans et les calculs, la direction et l'administration correcte des chantiers ainsi que l'étude de leur impact sur l'environnement.

Aujourd'hui, la maintenance des infrastructures existantes devient également une tâche importante de la profession.

À la différence des ingénieurs de construction, les ingénieurs des autres disciplines conçoivent les œuvres dans le domaine technique ou scientifique, établissent les plans et réalisent la synthèse des activités participant à la réalisation de cette œuvre.

Intervenant à toutes les phases du cycle de vie d'un projet, des études de faisabilité à la mise en service, l'ingénieur-conseil est un professionnel qui joue un rôle déterminant pour le succès d'un projet.

SA RESPONSABILITÉ ET DÉONTOLOGIE

Quel que soit son domaine d'activité, l'ingénieur-conseil est tenu de mettre toute son expertise au service de son client, qu'il conseille et accompagne à chaque étape du projet, jusqu'à sa finalisation.

L'ingénieur-conseil est le conseiller du maître d'ouvrage pour tout ce qui concerne la conception et la réalisation de son projet. En collaboration avec le client, l'ingénieur-conseil investit son savoir et son expérience afin de trouver une solution innovante qui répond au mieux aux idées et aux besoins de ce dernier tout en respectant les contraintes liées au projet. D'autre part, il soutient le maître d'ouvrage dans toute question afin d'éviter des décisions inadéquates. Dans le cadre de son contrat, l'ingénieur-conseil garantit des prestations de qualité. Il est responsable de toute faute imputable à son travail et, par conséquent, il souscrit obligatoirement à une assurance de responsabilité civile professionnelle et de garantie décennale.

L'ingénieur-conseil est soumis à une déontologie professionnelle, en vertu de laquelle il est également tenu d'apprécier les conséquences de l'exécution de ses travaux sur l'environnement, la santé et la sécurité des citoyens et de la collectivité. Il engage ainsi sa propre responsabilité en garantissant la conformité de son travail au profit d'un cadre vie durable.

UN EXPERT INDÉPENDANT

L'ingénieur-conseil est un ingénieur, homme de l'art, qualifié sur le plan professionnel, exerçant sa profession dans un esprit d'indépendance. Il peut exercer sa profession seul ou faire le choix de s'associer les compétences d'autres ingénieurs. La profession d'ingénieur-conseil s'exerce également sous forme de consultation ou expertise, toujours indépendante des activités commerciales et des entreprises de construction.

TÉMOIGNAGES



Gaston FLESCH
Ingénieur-conseil



Bob STROTZ
Architecte



Tanja LAHODA
Ingénieur-conseil



Pierre HURT
Directeur OAI

L'ingénieur, le premier violon

«L'architecte est un acteur créatif, l'ingénieur-conseil un acteur hautement technique... ces idées préconçues ne sont plus d'actualité ! En effet, si l'architecte est le chef d'orchestre, l'ingénieur est le premier violon. Il est difficile de comprendre pourquoi les enseignants dans les écoles différencient tellement le travail des architectes de celui des ingénieurs-conseils. Comment peut-on faire jouer un orchestre si le système éducatif n'est pas encore en mesure de reconnaître qu'une œuvre peut uniquement naître par synergie des différents musiciens ? L'ingénierie est un dérivé de l'architecture et se focalise sur les solutions techniques avec l'intention de repousser constamment les limites de l'innovation.»

Les défis du développement durable

«Le défi est passionnant : réduire l'impact environnemental de nos constructions, concepts et de notre cadre de vie en minimisant la consommation irréfléchie de ressources non-renouvelables tout en apportant une plus-value de créativité et de savoir-faire.

Pour les ingénieurs s'offrent des chances et perspectives extraordinaires, mais ce nouveau contexte demande également des connaissances approfondies et la volonté d'un *lifelong learning*.»

Description générale des professions et de leur interdépendance

«La profession libérale d'ingénieur-conseil se caractérise principalement par son activité intellectuelle, hautement qualifiée, responsable et indépendante. Ses rapports avec les maîtres d'ouvrage sont fondés sur la confiance et la relation personnelle.

L'ingénieur-conseil est un acteur-clé du secteur de la construction chargé par le code de déontologie de veiller non seulement à l'intérêt de son client mais également à l'intérêt général ainsi qu'à celui de l'utilisateur de l'œuvre qu'il conçoit.

Mission impossible ? Non, mais un défi majeur pour notre cadre de vie durable et de qualité. Agissant en intégrateur du projet avec les autres concepteurs - l'architecte, l'urbaniste, ... - l'ingénieur-conseil réalise une synthèse de ces intérêts parfois divergents et propose des solutions innovantes et durables. Une profession passionnante qui s'exerce de plus en plus en équipe de maîtrise d'œuvre pour répondre aux attentes du maître d'ouvrage souhaitant un service intégré et pour faire face à la complexité administrative, technique et environnementale, en très forte accélération.»



Andrea DE CILLIA
Ingénieur-conseil



Jacques WEYLAND
Ingénieur-conseil

Evolution de la profession au travers de l'histoire

« Tout au long de leur histoire, les ingénieurs ont défié les lois physiques les plus élémentaires. Pour ce faire, ils ont fait preuve d'imagination, d'innovation et d'un peu d'audace, notamment en se livrant à des expériences sur les matériaux sous des différentes conditions physiques, afin d'améliorer à la fois matériaux et méthodes pour maintenir ces conditions.

Les ingénieurs ont toujours été confrontés aux tendances de leur époque qu'ils doivent parvenir à surmonter afin de conserver cette nature pionnière qui les caractérise encore.

Aujourd'hui, la profession a beaucoup changé pour satisfaire les clients de plus en plus exigeants et informés. On assiste à un accroissement continu de la diversification des fonctions confiées aux ingénieurs, du nombre d'ingénieurs intervenant sur un même processus et de la complexité de leurs interventions.

La profession s'est diversifiée et spécialisée dans des domaines de compétences toujours plus pointus. Le défi aujourd'hui est de parvenir à allier en toute intelligence, efficacité et innovation. Réussir le mariage des connaissances en technologie, de l'imagination et du courage de mettre en œuvre ses idées. »

DEVENIR INGÉNIEUR-CONSEIL AU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

L'article 2 de la loi du 2 septembre 2011 indique que la profession d'ingénieur-conseil du secteur de la construction est l'activité libérale consistant à concevoir des œuvres de construction à caractère technique, d'urbanisme ou d'aménagement du territoire, à établir les plans de telles œuvres et à faire la synthèse des activités diverses participant à la réalisation des œuvres.

Selon l'article 16 de cette même loi, la qualification professionnelle requise pour accéder à la profession d'ingénieur-conseil du secteur de la construction résulte de la possession d'un master en ingénierie de la construction ou de son équivalent, délivré par un établissement d'enseignement supérieur reconnu par l'Etat du siège de l'établissement, suivi par l'accomplissement d'une pratique professionnelle de deux ans auprès d'un ingénieur de la construction établi.

D'après la loi du 13 décembre 1989 régissant l'OAI, l'inscription à l'OAI est obligatoire pour tout ingénieur-conseil qui désire exercer sa profession à titre d'indépendant au Luxembourg. Elle est néanmoins facultative pour tout ingénieur, fonctionnaire ou salarié du secteur privé exerçant une activité de conception et d'études dans le domaine de la construction au Luxembourg.

Les membres facultatifs n'ont pas le droit de présenter des projets prévus à l'article 4 de la loi du 13 décembre 1989 auprès des instances publiques.

Les pièces à fournir sont: **l'inscription du diplôme d'ingénieur** au registre des titres du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, **l'obtention de l'autorisation d'établissement comme ingénieur-conseil** exerçant à titre d'indépendant au Grand-Duché de Luxembourg auprès du Ministère des Classes Moyennes et du Tourisme, **l'immatriculation à la T.V.A. luxembourgeoise** auprès de

l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines «Bureau d'imposition X» et **l'attestation de la souscription des assurances obligatoires** - responsabilité civile professionnelle et responsabilité décennale.

OÙ ÉTUDIER ?

Pour obtenir un diplôme d'ingénieur, les étudiants luxembourgeois peuvent se diriger vers de nombreuses écoles spécialisées, que ce soit au Luxembourg, dans la Grande Région ou plus loin en Europe.

Que vous choisissiez le Luxembourg, la France, la Belgique, l'Allemagne, la Suisse, l'Autriche ou le Royaume-Uni, il faudra compter au minimum cinq années d'études supérieures pour acquérir les connaissances nécessaires à l'obtention de votre diplôme (master ou équivalent).

LES INGÉNIEURS-CONSEILS EN CHIFFRES :

Données statistiques OAI (au 27/09/2011):

Bureaux d'ingénieurs-conseils: **217**

Siège social au Grand-Duché de Luxembourg: **176**

Siège social à l'étranger, exerçant occasionnellement au Luxembourg: **41**

Membres obligatoires personnes physiques: **264**

Membres facultatifs et honoraires: **156**

Effectif des 176 bureaux au Luxembourg: **1.976 personnes.**

Il y a des débouchés! Pour consulter les offres d'emploi du secteur, rendez-vous sur www.oai.lu, rubrique Emploi.

Pour mieux vous orienter dans vos études, rendez-vous sur www.unplanpourtonavenir.lu

POURQUOI TRAVAILLER AVEC UN INGÉNIEUR- CONSEIL ?

Faire appel à un ingénieur-conseil, c'est s'assurer la réussite de son projet d'aménagement du territoire, d'urbanisme et de construction.

LA GARANTIE D'UN PROJET RÉUSSI

L'idée d'engager un projet soulève chez la plupart d'entre vous, de nombreuses questions, qu'elles soient d'ordre techniques, budgétaires, légales ou même esthétiques. Ainsi, pour éviter de se lancer dans une aventure périlleuse, il est indispensable de consulter un spécialiste. En tant que tel, l'ingénieur-conseil vous accompagne tout au long de votre projet et vous garantit sa réussite.

Un ingénieur-conseil vous fera gagner du temps et de l'argent en vous conseillant, en contrôlant le bien-fondé des devis et factures, en anticipant vos besoins, et ce, sans jamais renoncer à la qualité du projet.

Construire avec un ingénieur-conseil offre de sérieuses garanties : une formation spécifique, une profession réglementée soumise à une stricte déontologie, une mission d'intérêt public (sauvegarde de l'environnement et du patrimoine culturel) et une responsabilité professionnelle (garantie décennale pour vices graves) avec assurance obligatoire.

En outre il est important de savoir que pour toute nouvelle construction ou transformation fondamentale, il est obligatoire de travailler avec un ingénieur-conseil.

UNE RELATION DE CONFIANCE

Le choix d'un partenaire fiable est fondamental. Selon vos préférences, vos exigences vis-à-vis de votre projet, la complexité du bâtiment, vous pouvez choisir l'ingénieur-conseil qui correspond le mieux à vos attentes.

Une première entrevue ne vous engage en rien. Il s'agit uniquement de faire connaissance et d'échanger vos points de vue. Chaque ingénieur-conseil fournit d'ailleurs volontiers des explications concernant sa conception personnelle de la profession, ses références et sa manière de travailler. N'hésitez en aucun cas à les questionner.

L'OPTIMISATION DE VOTRE INVESTISSEMENT

Si le travail de l'ingénieur-conseil ne représente qu'un faible pourcentage du coût total d'un projet, son travail permet néanmoins d'optimiser tous les autres coûts. C'est sa capacité d'analyser et de choisir les techniques et les technologies les mieux adaptées qui vous permet au final d'économiser des sommes importantes sur les coûts de construction, d'opération et d'entretien.

OÙ TROUVER UN INGÉNIEUR-CONSEIL ?

L'OAI met à votre disposition un annuaire regroupant l'intégralité de ses membres ingénieurs-conseils.

Un moteur de recherche accessible sur le site www.oai.lu vous permet d'affiner votre recherche selon plusieurs critères, afin de vous aider à trouver le spécialiste qui vous accompagnera dans votre projet.

GUIDE DES RÉFÉRENCES

Les 715 références du Guide OAI 2012 « Références Architectes et Ingénieurs-Conseils » permettent au grand public de faire un tour d'horizon de l'actualité construite avec le concours des architectes et des ingénieurs-conseils, et de disposer d'un outil efficace pour pouvoir entrer en contact avec ces hommes de l'art, qui conçoivent et matérialisent des idées individuelles avec leurs clients.

Cet ouvrage est disponible au secrétariat de l'OAI au prix de 25 euros TTC, et dans de nombreuses librairies; ou bien en effectuant un virement de 25 euros TTC au CCP de l'OAI IBAN LU73 1111 1012 2049 0000, BIC CCPLLULL avec la mention «Guide 2012» et votre adresse complète.

Pour trouver votre ingénieur-conseil, rendez-vous sur www.oai.lu, rubrique Annuaire des membres.

POUR MIEUX COMPRENDRE

Au travers d'une étude de cas concrète, celle de la construction d'un quartier, découvrez le rôle et les missions des ingénieurs-conseils à chaque étape du projet.

1. ANALYSER

Avant de concevoir et de réaliser un projet dans le domaine de l'ingénierie, il convient de consciencieusement préparer le terrain en suivant les procédures administratives prévues. L'analyse passe donc par l'élaboration des plans d'aménagements général et particulier.

Le plan d'aménagement général (PAG) divise l'ensemble du territoire communal en diverses zones dont l'utilisation est arrêtée. Celui-ci se compose de prescriptions graphiques et écrites à caractère réglementaire.

Le plan d'aménagement particulier (PAP) permet de définir dans le plan d'aménagement général, des terrains ou ensembles de terrains constituant des zones ou des secteurs.

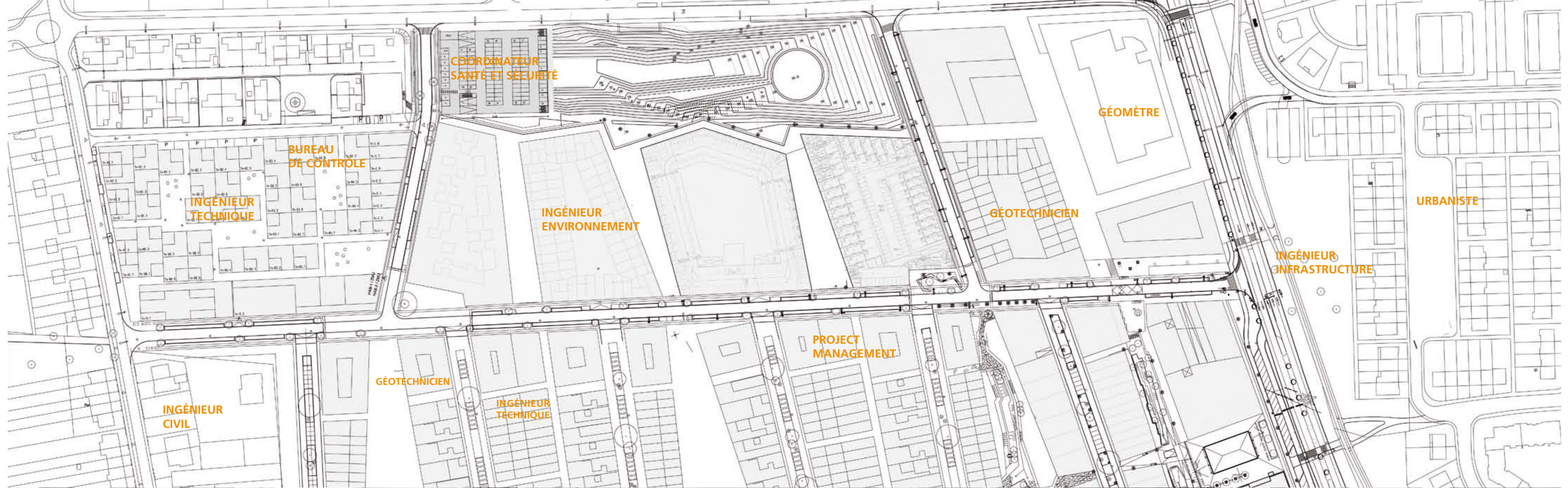
2. CONCEVOIR

Une fois la base administrative finalisée, l'étape de conception constitue la mise en œuvre du plan d'aménagement particulier. Celui-ci se concrétise par le découpage du territoire en parcelles (découpage parcellaire) ainsi que par la mise en place des infrastructures et voiries, c'est-à-dire l'ensemble des fondations, des voies de circulation et des réseaux d'infrastructures.

3. RÉALISER

Cette étape consiste en la conception et la réalisation des bâtiments qui composeront le nouveau quartier. Chaque emplacement du terrain ayant été soigneusement défini dans les étapes antérieures, il convient à présent de bâtir le quartier, tout en considérant l'impact sur son environnement.

Une panoplie d'ingénieurs et d'architectes interviennent afin d'apporter leur savoir-faire dans leur domaine respectif et ainsi de contribuer à la construction d'un quartier, proposant un espace durable et de qualité pour les futurs résidents.



CONSTRUCTION D'UN QUARTIER

Ce schéma illustre les différentes étapes nécessaires à la réalisation d'un quartier, et les différentes spécialités de l'ingénierie requises.

PAG:
Le Plan d'Aménagement Général réglemente et définit la répartition et l'implantation de l'activité humaine dans une commune.

PAP:
Le Plan d'Aménagement Particulier précise les dispositions réglementaires du PAG pour un secteur du territoire communal.

1

ANALYSER

ELABORATION DU PAG ET PAP

LES INTERVENANTS

URBANISTE/AMÉNAGEUR
ARCHITECTE
ARCHITECTE PAYSAGISTE
GÉOMÈTRE
INGÉNIEUR ENVIRONNEMENT
INGÉNIEUR GÉNIE CIVIL
INGÉNIEUR D'INFRASTRUCTURE
GÉOTECHNICIEN ...

RÉSULTAT

PAG/PAP
PROCEDURE ADMINISTRATIVE

2

CONCEVOIR

MISE EN ŒUVRE DU PAP ET PROJET D'EXECUTION

LES INTERVENANTS

ARCHITECTE
INGÉNIEUR GÉNIE CIVIL
INGÉNIEUR D'INFRASTRUCTURE
URBANISTE
GÉOTECHNICIEN
ARCHITECTE PAYSAGISTE
COORDINATEUR SECURITÉ
GÉOMÈTRE
PROJECT MANAGEMENT ...

RÉSULTAT

INFRASTRUCTURE/VOIRIE
PARCELLAIRE
AMÉNAGEMENT PAYSAGER

3

RÉALISER

CONCEVOIR ET PLANIFIER DES BÂTIMENTS

LES INTERVENANTS

ARCHITECTE
INGÉNIEUR GÉNIE CIVIL
INGÉNIEUR GÉNIE TECHNIQUE
INGÉNIEUR D'INFRASTRUCTURE
ARCHITECTE PAYSAGISTE
INGÉNIEUR ENVIRONNEMENT
BUREAU DE CONTRÔLE
COORDINATEUR SECURITÉ
PROJECT MANAGEMENT...

RÉSULTAT

NOUVEAU QUARTIER

INGÉNIEUR- CONSEIL

UNE PROFESSION AUX FACETTES MULTIPLES

L'exemple de la construction d'un quartier nous démontre la multidisciplinarité nécessaire à la réalisation d'un tel projet. Focus sur les principaux champs d'activités couverts par les professions d'ingénieur-conseil.



L'ÉVENTAIL DE PRESTATIONS

Le travail de l'ingénieur-conseil consiste en une planification créative, technique et économique ainsi que dans la coordination et la supervision de la réalisation.

Concrètement, il se charge de la conception, des études et des démarches administratives d'un projet pour le compte d'un maître d'ouvrage. Il propose à celui-ci l'adjudicataire des travaux et en assure le contrôle. En règle générale, les services proposés par l'ingénieur-conseil se résument dans les différentes phases de prestation :

- _ Levé topographique
- _ Études et analyse de faisabilité
- _ Études des variantes
- _ Conception du projet
- _ Avant-projet et prédimensionnement
- _ Projet et dimensionnement définitif
- _ Demande d'autorisations
- _ Suivi administratif des procédures d'autorisation et de subsides
- _ Devis et dossiers de soumission
- _ Appel d'offres, analyse des offres, assistance à l'adjudicataire
- _ Plans d'exécution
- _ Direction et contrôle des travaux
- _ Gestion financière du projet
- _ Expertises et avis techniques
- _ Assistance à la réception des travaux

LES DIFFÉRENTS CHAMPS D'ACTIVITÉS

Selon sa spécialisation, l'ingénieur-conseil exercera sa profession dans différents domaines. Ainsi, on compte de nombreux champs d'activités, souvent complémentaires. En voici les principaux :

- _ Adduction et assainissement des eaux
- _ Acoustique et vibration
- _ Agronomie / génie rural et forestier
- _ Aménagement du territoire / urbanisme
- _ Architecture du paysage
- _ Bâtiments / ouvrages d'art
- _ Constructions industrielles et agricoles
- _ Coordination sécurité chantier
- _ Environnement / écologie
- _ Expertises
- _ Facility management
- _ Génie technique (élec., chauff., climatisation, sanitaire, ...)
- _ Hydraulique
- _ Hydrologie
- _ Infrastructure routière et ferroviaire
- _ Mécanique des sols / géologie
- _ Process engineering
- _ Project management (coordination, pilotage)
- _ Protection incendie
- _ Réseaux souterrains divers
- _ Topographie
- _ Traitement des déchets / décharges
- _ Transports / trafic

FOCUS SUR

URBANISTE-AMÉNAGEUR

L'aménageur et l'urbaniste conduisent les projets en matière de planification et d'aménagement urbains. Ils analysent et étudient l'organisation et l'aménagement des villes et des territoires.

GÉOMÈTRE

Le géomètre effectue des relevés sur terrain et dresse les plans et documents topographiques visant à délimiter les terrains fonciers.

ARCHITECTE PAYSAGISTE

Les architectes paysagistes planifient l'aménagement, la conservation et le développement durable des espaces libres et paysagers.

INGÉNIEUR GÉNIE CIVIL (HOCHBAU)

INGÉNIEUR D'INFRASTRUCTURES (TIEFBAU)

L'ingénieur génie civil conçoit, planifie et réalise des ouvrages nécessaires aux activités publiques et privées. L'ingénieur d'infrastructures étudie et planifie les travaux de réseaux, de voirie et de communication.

INGÉNIEUR DU GÉNIE TECHNIQUE (HAUSTECHNIK)

L'ingénieur du génie technique conçoit, planifie et coordonne les équipements techniques et énergétiques de la plupart des projets de construction publique et privée. Il fait fonctionner la périphérie technique de notre cadre de vie, tout en minimisant son impact énergétique et environnemental.

INGÉNIEUR EN ENVIRONNEMENT ET GÉOTECHNICIEN

L'ingénieur en environnement prévoit et mesure l'impact des méthodes de production et de construction sur l'environnement. Le géotechnicien, lui, étudie les interactions entre le terrain et l'ouvrage pour réduire les risques liés aux phénomènes géologiques.

PROJECT MANAGER ET BUREAU DE CONTRÔLE

Le project manager assure la coordination générale du projet, il est l'intermédiaire entre tous les différents intervenants et le maître d'ouvrage. Le bureau de contrôle effectue le contrôle technique des projets dans la procédure commodo-incommodo ou pour souscrire une assurance.

Découvrez toutes les professions du secteur sur www.oai.lu

UNE PROFESSION QUI SE CONJUGUE AUSSI AU FÉMININ

Au fil des années, les femmes se tournent davantage vers les métiers d'ingénieur-conseil et d'architecte.
Une tendance positive fortement encouragée par l'OAI.



VERS UNE AUGMENTATION DU NOMBRE DE FEMMES-INGÉNIEURS :

| | 1995 | | 2005 | | 2011 | |
|---|------|---------|------|---------|------|---------|
| Ingénieurs femmes membres obligatoires et facultatifs | 4 | 3,23 % | 16 | 5,81 % | 28 | 6,67 % |
| dont membres obligatoires siège au Luxembourg | 4 | | 12 | | 15 | |
| Total Ingénieurs membres obligatoires et facultatifs | 124 | | 275 | | 420 | |
| Architectes femmes membres obligatoires et facultatifs | 68 | 13,96 % | 162 | 22,85 % | 228 | 27,21 % |
| dont membres obligatoires siège au Luxembourg | 39 | | 111 | | 132 | |
| Total Architectes membres obligatoires et facultatifs | 487 | | 709 | | 838 | |



UNE PROFESSION NÉE DANS UN MILIEU MASCULIN, QUI TEND À SE FÉMINISER

Le métier d'ingénieur en génie civil a vu le jour vers 1850 au sein de l'armée. Celui qu'on nommait alors Ingénieur militaire se consacrait essentiellement à la conception d'ouvrages de défense à caractère militaire. À cette époque, l'armée étant exclusivement réservée à la gentry masculine, l'accès à cette profession l'était également.

Il aura fallu près d'un siècle pour voir débarquer les premières femmes dans les écoles d'ingénieurs. En Europe, les concepts de parité et d'égalité des sexes n'ont vu le jour qu'après la deuxième guerre mondiale, et ont permis l'accessibilité des femmes aux hautes études.

Aujourd'hui, si les femmes sont de plus en plus nombreuses à s'orienter vers les filières de l'ingénierie, elles restent encore largement minoritaires dans cette profession.

UNE AFFAIRE DE COMPÉTENCE

Plus qu'une affaire de sexe, l'ingénierie est surtout une affaire de matière grise. La profession demande en effet de grandes capacités d'analyse, qui seront développées et mises à l'épreuve tout au long du cycle de formation des futurs ingénieurs, durant leurs études et leur carrière professionnelle. Hommes ou femmes, la vraie question est celle de la personnalité, et de la capacité à s'adapter aux défis de la profession.

DES QUALITÉS RECHERCHÉES

Plus sensibles, plus à l'écoute, et souvent plus endurantes, les femmes ont souvent des qualités propres qui les distinguent des hommes et en font des femmes de l'art recherchées.



Maja DEVETAK
Ingénieur-conseil



Marc FEIDER
Ingénieur-conseil

Paroles d'ingénieurs

« Lorsque nous avons débuté nos études d'ingénieur en génie civil, le pourcentage de femmes à poursuivre les mêmes études était inférieur à 5%. Aujourd'hui, ce pourcentage atteint les 20% dans cette même université. »

Nous sommes d'avis que le pourcentage de femmes qui choisissent d'exercer le métier d'ingénieur en génie-civil évolue en fonction de la présence d'exemples dans ce domaine. Ceci se vérifie dans le domaine de l'architecture où l'on constate que le taux de femmes architectes est nettement supérieur à celui des femmes ingénieurs.

Notre métier d'ingénieur est un métier fascinant en perpétuelle mutation avec les technologies d'aujourd'hui. La participation des femmes est absolument nécessaire et permet de faire découvrir des nouvelles approches plus intimistes jusqu'à présent inédites qui collent mieux à la société actuelle. »

COORDONNÉES

SECRÉTARIAT DE L'OAI

Heures d'ouverture
du lundi au vendredi
de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

ADRESSE

6, boulevard Grande-Duchesse Charlotte
L-1330 Luxembourg

TÉLÉPHONE

+352 42 24 06

FAX

+352 42 24 07

SITES WEB

www.oai.lu
www.unbonplanpourtonavenir.lu

E-MAIL

oai@oai.lu

OAI

**ORDRE DES ARCHITECTES
ET DES INGÉNIEURS-CONSEILS**

À PROPOS DE L'OAI:

Créé en 1990 aux termes de la loi du 13 décembre 1989, l'OAI regroupe des architectes, des architectes d'intérieur, des ingénieurs-conseils, des urbanistes-aménageurs et des paysagistes; 1.269 membres individuels; 444 bureaux d'architectes et 176 bureaux d'ingénieurs-conseils au Luxembourg qui emploient plus de 4.000 personnes. Au-delà de ses missions légales, d'organisation professionnelle ainsi que d'intérêt public et culturelles, l'OAI valorise la véritable dimension du travail de ses membres, au niveau économique, social, artistique et culturel, pour un cadre de vie durable et de qualité.

